

Naissance du Marmot

L'année 1859 fut une date importante pour le tir à l'arc en France: elle marque la mort de la broche centrale ou maîtresse broche, pour laisser la place au marmottin et au compas « Ognard». depuis des siècles, le tir se faisait à la plus belle flèche, sur carte beursault piquée en son centre de la maîtresse broche. Cela voulait dire qu'aucun chevalier ne pouvait faire un coup parfaitement au centre,. question de modestie: un chevalier ne se vantera jamais d'avoir fait le plus beau coup ! Comprenne qui pourra. Toujours est-il que la distance entre la Maîtresse Broche et la flèche se prenait avec une fine plaquette de bois, sur laquelle on traçait au crayon le point d'impact, et que l'on refendait en deux, un morceau pour le greffe, l'autre pour le tireur. Cela se disait «Prendre un échantillon ». Le texte suivant est tiré de Fleurs et Bouquets d'Etienne Moreau-Nélaton, édité le 25 mai 1912.

La réunion dans laquelle le dernier de ces objets (édifice-maquette en bois abritant un Saint-Sébastien ou un vase de bouquet) avait été proposé comme récompense au plus adroit des tireurs assemblés fut l'occasion d'une communication importante faite au bureau du prix provincial par son président, le sieur Emery, de Belleau. Il présenta à ses collègues un compas, fabriqué en 1846 par un chevalier du nom d'*Ognard*, grâce auquel le mesurage des coups pouvait s'opérer avec une précision impossible en suivant les anciens errements. L'assemblée en prit connaissance, mais remit à l'année suivante toute décision relative à une modification éventuelle des pratiques en usage. En 1851, les délégués de toutes les compagnies, réunis à Château-Thierry, furent saisis de la question et de la proposition faite par M. Emery d'adopter l'engin nouveau. On vota. Sur 24 chevaliers appelés à se prononcer, 11 seulement se montrèrent favorables au changement. Un s'était abstenu. Les autres opinèrent « pour le maintien de la broche ». Les partisans du mesurage *au point de centre* ne se tinrent pas pour battus. Quelques mois plus tard, ils provoquaient une réunion spéciale, qui se tint à Château-Thierry le 16 novembre

1851, et qui élaborait un nouveau *règlement général pour le tir du prix provincial et autres*, dans lequel il était dit que le *compas Ognard* « serait adopté à l'avenir pour servir au mesurage des coups ».

Sur 24 votants, 22 s'étaient montrés favorables à la réforme. Ce « nouveau règlement », reproduit dans notre appendice (Fleurs et Bouquets, N.D.L.R.), fut imprimé et répandu dans les compagnies. Mais, l'affaire n'en resta pas là. La saison suivante, au bouquet de Romeny, une opposition violente se manifestait contre tout changement à la coutume. Les délégués hostiles au *compas Ognard*, étant en majorité, prenaient un arrêté interdisant la substitution du nouveau mode de mesurage à l'ancien et déclarant passible d'une amende de 150 francs toute compagnie qui contreviendrait à cette décision. Ce n'est que sept ans plus tard que la réforme finit par s'imposer....

Les compagnies de l'arrondissement de Château-Thierry étrangères au canton de Fère avaient eu beau se désintéresser de l'incident provoqué par la fleur de 1849 ; le défaut d'une direction supérieure, qui s'était fait sentir en cette circonstance et qui avait conduit, faute de mieux, les chevaliers de Fère à Saint-Médard, était un vice destiné à faire souffrir tôt ou tard le corps tout entier de la chevalerie. Il se révéla à l'occasion de l'affaire de *la broche et du point de centre*, soulevée dès la saison suivante et qui donna lieu aux dissentiments que l'on sait. Le malaise organique qui en résulta suggéra aux chevaliers l'idée de se donner, comme dans temps passé, un *grand-maître*; et d'aucuns proposèrent comme tel l'évêque de Soissons. C'est en 1854 que cette idée fut émise. Elle donna lieu à une consultation générale et à un vote par correspondance, auquel prirent part 33 compagnies, toutes favorables à la proposition. 4 ou 5 seulement, hostiles ou indifférentes, s'étaient abstenues de voter. Conséquemment, l'évêque, déjà pressenti, et qui avait accepté en principe l'honneur de recueillir la succession des abbés de Saint-Médard, fut salué comme le chef suprême de la chevalerie régionale. Cela se passait à Brasles le 4 juin 1854. Après Romeny en 1851, et Nogentel en 1852, Brasles avait gagné le bouquet en 1853. Sa compagnie était appelée à le rendre aux confrères de l'arrondissement, et ce fut dans son sein que s'opéra le dépouillement du scrutin en question, suivi de la proclamation du nouveau *grand-maître*.

Arrêtons nous un instant pour contempler, en passant, le bouquet qui se tirait ce jour-là et qui, de Brasles, suivit son gagnant à Saulchery. N'y cherchez plus la colombe ni le coq. L'oiseau qui trône à leur place, c'est l'aigle impériale, altière et digne, comme l'emblème de la victoire. Tandis que mes yeux restent attachés sur elle, il me semble que mes oreilles perçoivent l'écho glorieux du canon de la Crimée. A l'instar des chevaliers de 1806, ceux de 1854 mêlèrent leurs lauriers à ceux de la France. Bénie soit cette heure de fierté patriotique. Saluons en l'emblème; puis quittons-le pour passer en revue les derniers trophées gagnés à *la Broche*. C'est en dehors du département, à Méry-

surMarne, qu'il faudra chercher le premier en date, gagné à Saulchéry en 1855. Bien que le village ne compte plus aujourd'hui de jeu d'arc ni d'archers, son église garde pieusement le dépôt reçu jadis. 1856, en conduisant le bouquet subséquent à Charly, l'exposa à de pénibles vicissitudes. Jeté hors du saint lieu avec ses aînés, il a rencontré du moins des mains amies pour le recueillir; mais en quel état, grand Dieu! C'est tout meurtri et disloqué que notre objectif l'a saisi au sortir du galetas où il gisait en ruine.

Son cadet de 1857, gagné par Marigny, fut une autre victime des restaurateurs d'églises: il est perdu sans retour. Heureusement, 1858 a fait triompher Essomes et enrichi du prix annuel son église, dont le chœur aux somptueuses boiseries sert de musée aux gracieux monuments de la chevalerie. Celui qu'il doit à la victoire de cette année-là appartient au genre sévère. Le menuisier n'a pas fait appel à la collaboration du peintre pour égayer son architecture. Par contre, au lieu de tailler lui-même dans le bois, comme la plupart de ses devanciers, un naïf Saint-Sébastien, il s'en est procuré un tout fait. C'est un modèle qui fait fortune depuis quelques années. Apparu pour la première fois en 1855, il reparaît en 1856. Il s'imposera encore en 1859, et jusqu'en 1861. L'image n'est pas sans mérite; mais elle est en plâtre. Il en résulte qu'elle n'a pas résisté au moindre choc et que, presque partout, elle a supporté de lamentables mutilations. Celle qui orne le bouquet rapporté d'Essomes, en 1859, par la compagnie de Romeny n'est qu'un bloc en ruine.

Ce bouquet de 1859, c'est le premier dont les coups aient été mesurés avec *le compas Ognard*. Sur l'initiative de la compagnie d'Essomes, l'adoption en avait été proposée, une fois de plus, à toutes celles qui s'y trouvaient intéressées. Chacune avait reçu une lettre l'invitant à se prononcer sur l'opportunité de la réforme. Sur 46 sociétés composant alors officiellement l'effectif de l'arrondissement ou assimilées, telles que Méry, Nanteuil et Sainte-Aulde, 10 s'étaient abstenues, 28 se déclarèrent pour l'adoption & 10 seulement s'y montrèrent hostiles. La réforme était faite. Désormais, plus de *broche centrale*. On superposait à la grande carte, dans son milieu, un petit carton carré dénommé *marmottin*, ou le *point du centre* était marqué. Une flèche perçait-elle cette cible restreinte et mobile, sur le trou on juxtaposait un « mandrin » de la même grosseur que celle-ci, au centre duquel se plaçait l'une des extrémités du compas tandis que l'autre se fixait au « point de centre » de la petite carte. Un mécanisme ingénieux permettait d'apprécier à un dixième de millimètre près la distance exacte des coups. Parmi les compagnies consultées en cette affaire, quelques unes, dont il n'a pas encore été question jusqu'ici, étaient des sociétés de fraîche date. Ainsi, par exemple, celles de Crouttes, de Domptin et de Fresnes. Celle de Marizi-Saint-Mard avait existé autrefois, mais venait seulement de se reformer au mois d'avril 1858. Les chevaliers de Viels-Maisons, de fondation plus récente encore, n'avaient pas été admis à donner leur avis sur la réforme en question.

La broche centrale (carte de 1841)

